

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018



LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : PROGRAMMES DE LA SCHL DANS LES RÉSERVES ET FOURNISSEURS DE SERVICES TECHNIQUES

APERÇU

Malgré l'opposition des Premières Nations, la SCHL a décidé unilatéralement de modifier son service de prestation et a octroyé un contrat national à un seul fournisseur de services, OZHI First Nations Professional Services (OZHI), pour la réalisation d'examen des progrès et de l'état physique des programmes de la SCHL dans les réserves. OZHI First Nations Professional Services a été l'entreprise retenue à la suite d'une demande de propositions (DP) émise par la SCHL et intitulée « Fournisseurs de services techniques dans les réserves ». Cette DP est venue à échéance le 18 décembre 2015.

Par conséquent, les services fournis auparavant par les Premières Nations, les conseils tribaux et les fournisseurs de services techniques n'étaient plus nécessaires. Les Premières Nations se sont dites préoccupées par la préparation, la réceptivité et les capacités de l'entrepreneur sélectionné à exécuter les travaux d'une manière qui respecte les normes de service et les échéances des programmes, comme le

faisaient les fournisseurs de services techniques des Premières Nations.

La résolution n° 28/2017 de l'APN, *Restituer aux Premières Nations la responsabilité des services techniques liés aux programmes de logement de la SCHL*, adoptée par les Chefs en Assemblée, demande l'annulation du contrat avec OZHI et le rétablissement des services techniques fournis par les Premières Nations, le Conseil tribal et les fournisseurs de services techniques des Premières Nations.

- À la suite des nombreuses lettres envoyées par les Premières Nations et leurs organisations régionales et des efforts de sensibilisation l'APN, avec l'appui du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures, la SCHL répond enfin aux préoccupations des Premières Nations. La SCHL a prolongé le contrat actuel avec OZHI sur une base mensuelle jusqu'à ce que les services soient transférés aux, et assurés par, les Premières Nations.

COMPTE RENDU

La SCHL demande un effort coordonné - un modèle régional qui peut servir toutes les communautés des Premières Nations de la région. Les fournisseurs de services régionaux devront avoir leur propre assurance de la qualité interne et leurs propres examens opérationnels, et un aspect important de ces

propositions est d'inclure la formation et le renforcement des capacités.

Afin d'appuyer l'élaboration et l'analyse des propositions en temps opportun, la SCHL demande à l'APN de mettre sur pied un comité de travail chargé d'examiner les éléments

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018

communs comme les propositions de coûts. Cela comprendrait des frais de service pour chaque type d'examen technique, ainsi que les frais de déplacement liés aux visites sur place, en fonction du marché actuel pour ce type d'industrie; des détails sur la façon dont le promoteur prévoit communiquer avec la SCHL et les fournisseurs de services; des processus et des modèles ainsi que des pratiques de sécurité de l'information et de gestion des documents qui seront en place pour éviter toute atteinte à la vie privée et les risques connexes.

La SCHL a fourni des renseignements de base sur le nombre total de projets et de budgets dans chaque région en vertu de chacun des articles 95 et de ses programmes de réhabilitation et d'aide à la remise en état des logements dans les réserves pour les années 2016-2017 et 2017-2018. Ces informations seront utiles lorsque les régions élaboreront leurs propositions. Les régions présenteront des propositions conformément aux exigences de la SCHL, qui en même temps répondront également aux besoins des communautés des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES

La SCHL est disposée à recevoir des propositions en fonction de son document "Principales attentes à l'égard des fournisseurs de services techniques dans les réserves" et de son appel de propositions afin de servir de guide pour ses besoins en matière d'impartition.

cet appui jusqu'à ce qu'une région soit en mesure de fournir ce service.

Les régions soumettront leurs propositions conformément aux exigences de la SCHL, qui répondront en même temps aux besoins des communautés des Premières Nations.

Le Secteur du logement et des infrastructures de l'APN a soumis à la SCHL une proposition de financement pour la mise sur pied d'un comité de travail et l'embauche d'un coordonnateur pour aider et gérer les propositions de services techniques que les régions doivent soumettre d'ici le 1^{er} avril 2018. Un certain nombre de régions ont confirmé qu'elles s'étaient conformées à cette date limite du 1^{er} avril 2018. Il est toutefois à craindre que la SCHL ne rompe pas le contrat d'OZHI si toutes les régions ne respectent pas la date limite. De plus, d'autres régions envisageront de fournir

L'APN propose d'organiser un comité de travail qui fournira une rétroaction et une orientation sur l'appel de propositions qui se tiendra à Ottawa (Ontario). L'APN s'occupera de la logistique de la coordination des réunions et des télécommunications. La SCHL a indiqué être disposée à fournir un soutien financier pour les activités des comités de travail.

- Un bulletin de l'APN sera envoyé à toutes les Premières Nations pour les informer de la nouvelle approche de la SCHL.